

Aux éditrices, aux éditeurs, aux amis,

En l'espace de quelques mois, le Syndicat de la librairie a gagné deux procédures en justice, contre Alapage et contre Amazon. L'important dans ces actions n'était pas de les « gagner », mais d'élaborer un cadre susceptible d'adapter la loi sur le prix unique au monde du commerce en ligne. Il n'y a donc pas de « victoire », mais la justice aura contribué par ses décisions à prolonger sur le net la régulation entreprise, dans nos villes, du commerce du livre.

Mais, dans le monde des affaires, il y a loin de la coupe aux lèvres. Les acteurs condamnés du commerce en ligne ont décidé de désobéir à l'injonction des juges ou de détourner la condamnation. La pratique du port gratuit continue donc sur Amazon, leader des envois franco, invitant (condamnant ?) les sites concurrents principaux à s'aligner dans l'illégalité. Pourquoi le livre est-il le produit distribué par Amazon dont les frais de port sont systématiquement gratuits ? Avec quels moyens financiers Amazon maintient-il cette politique, avec quelles marges commerciales ? Avec quelles ressources capitalistiques ? Pour quelle place dans le monde du livre ?

Rappelons le grand principe qui a présidé à la pensée et à l'écriture de la loi Lang: *Le livre n'est pas un produit comme les autres.*

Question : ce grand principe vous semble-t-il encore fondateur dans votre pratique d'éditeur ? Dans l'affirmative, qu'est-ce qui motive le silence qui aura accompagné l'extension juridique de la loi aux librairies en ligne ? Nous, libraires, ne nous attendions pas à un concert de réjouissances, mais à l'approbation publique de décisions qui permettent d'étendre à la vente par correspondance les moyens de la diversité qui régissent nos librairies, vos librairies. Nos librairies dont la diversité vous assure la possibilité de votre production, de la mise en place de vos nouveautés comme celle de vos fonds. De ce concert de silence, des hésitations, des prudences procède un vide qui n'a demandé qu'à être comblé. Comment s'étonner dès lors que surgisse la cacophonie démagogique orchestrée par les directions d'Amazon France et USA. La campagne d'information parcellaire, l'envoi massif d'une pétition, le recours à la tyrannie des consommateurs, avides d'immédiateté et de gratuité (à n'importe quel coût culturel), auront été jusqu'à provoquer des expressions dont la plus récente est cette lettre dans le Monde du samedi 19.01, sous-informée certes et heureusement peu maligne, mais insultante et volontairement dégradante pour notre travail et notre engagement.

Jusqu'où devrons-nous voir nos désirs partagés de lectures et de passions communes caricaturés et déformés avant que nous ne décidions ensemble de dire *Non* ! Notre environnement condamne notre monde, nos modes à changer. Nous adapter ne nous défend pas de préserver notre intégrité, de producteurs, de

diffuseurs de la création, de la recherche. Qui de nous remet en cause les nouveaux moyens de la connaissance, les univers du numérique, les outils de leur transmission ? Les travaux collectifs et les colloques récents ont montré une librairie anxieuse, certes, mais à l'écoute et prête à persévérer dans ses missions. De quel droit la *ringardiser*, de quel droit jeter la librairie au panier des métiers (déjà) oubliés. Sur le net comme ailleurs, c'est avec les libraires qu'il faudra compter, pourvu que les méthodes de la concurrence soient claires et cohérentes avec les règles de la profession.

Attention, le discours de la dérégulation est à la mode ! A droite comme chez des repentis de la gauche. On sait par l'exemple britannique les effets d'un libéralisme sur les productions du livre et sur leurs acteurs indépendants. Si ce modèle fait envie à certains parmi vous, que je me garderai de nommer, il me semble encore que vous êtes nombreux à en redouter l'hypothèse. Il existe un maillon faible, la justice nous a aidé à le comprendre. Elle aura ainsi renforcé la loi en étendant son champ d'action. Aidons-nous mutuellement à en assurer l'avenir. Rejoignez l'orchestre, et jouons ensemble la partition.